



**PROVINCE DE QUÉBEC**  
MUNICIPALITÉ DE  
SAINT-ZÉNON-DU-LAC-HUMQUI

## **AVIS PUBLIC**

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE-RÈGLEMENT DE ZONAGE ARTICLE 7.4.4**  
**NORMES RELATIVES AUX SERRES PRIVÉES**

**AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ** par la soussignée greffière de la Municipalité de Saint-Zénon-du-Lac-Humqui que lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui se tiendra :

- Date : Lundi le 1<sup>er</sup> juin 2026
- Heure : À 19 h 30
- Lieu : Salle du conseil, 146, route 195

Le conseil statuera sur la demande de dérogation mineure concernant l'immeuble situé au 2146, route 195 ( lot 4452637 )

**NATURE ET EFFET DE LA DEMANDE :**

La demande vise à modifier l'application du Règlement de zonage article 7.4.4 -Normes relatives aux serres privées, afin de permettre l'implantation d'un bâtiment accessoire (serre) en façade avant. La serre est conforme au règlement et aura 3.05 m (10 pi) par 6.1 m (20 pi) pour une superficie de 18.58 m<sup>2</sup> (200 pi. ca).

Étant donné que le bâtiment principal est construit près du lac, il n'y a pas d'espace afin de construire la serre entre le lac et la maison. La majorité du terrain se retrouve en cours avant.

**AUDITION PUBLIQUE :**

Au cours de cette séance, tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande en se présentant sur place à l'heure indiquée.

**Donné à Saint-Zénon-du-Lac-Humqui, ce 20 mai 2026**

  
Karine Dechamplain, greffière